

LES SORINIÈRES

22^{ème} tournoi seniors

ouvert aux cadets, juniors, seniors et vétérans

LES SORINIÈRES
BADMINTON

Samedi 10 novembre 2018

Simple R5 à P10

Dimanche 11 novembre

Doubles Hommes et Dames R4 à P11

Le tournoi se déroulera dans la
salle de sports

Alice Milliat

57 rue des Sports
44840 LES SORINIÈRES
(10 km au sud de Nantes)

Ligne chronobus C4 – arrêt Clos du Moulin
GPS : 47.145334, -1.522469

sur place : bar, restauration et stand



à retenir :

Clôture des inscriptions
mardi 30 octobre

**Date de prise en compte du
classement (CPPH)**
samedi 27 octobre

Les participants seront répartis dans les
tableaux en fonction de leur CPPH.

Si le nombre d'inscrits est supérieur à 16,
il y aura au minimum 3 tableaux.

Tirage au sort
Samedi 3 novembre



Juge Arbitre : Annick PICHOT

Contact :
tournois@sorinieresbad.fr

Frais d'inscription :
13 € pour 1 tableau
18 € pour 2 tableaux

(Règlement à réception des convocations)

Début du tournoi : 8h

+D'INFO SUR LE SITE DU CLUB

<https://sorinieresbad.fr>



Tournoi seniors des Sorinières 10 et 11 novembre 2018

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

1. Le tournoi des Sorinières est ouvert aux badistes licenciés FFBaD. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Il est inscrit sous le n° 1800105.
2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
3. Le Juge Arbitre du tournoi est Annick PICHOT. Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence 2018-2019 à la clôture des inscriptions et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
Le tournoi est ouvert aux cadets, juniors, seniors et vétérans.
A la date du 27 octobre, il faudra être classé R5 à P10 pour participer au tableau de simple (samedi 10 novembre) et être au mieux classé R4 ou au moins former une paire de valeur P11 (ex. autorisé P10-NC ou P11-P12) pour s'inscrire en doubles hommes et femmes (dimanche 11 novembre). L'inscription "en recherche de partenaire" n'est pas autorisée.
5. La date limite d'inscription est fixée au **mardi 30 octobre 2018**. Le tarif est de 13 € pour un tableau et de 18 € pour 2 tableaux. Ces droits d'inscription seront à régler après réception des convocations. Les inscriptions sur le site **badiste.fr** seront prises en compte sans obligation de doubler par un envoi papier. A noter qu'aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone.
Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions par sexe et par série selon l'ordre d'arrivée (*cachet de la Poste pour un envoi papier et date de saisie pour une inscription via badiste.fr*).
6. Les participants seront répartis dans les tableaux en fonction de leur CPPH (Classement Par Points Hebdomadaire) à la date du 27 octobre. Si le nombre d'inscrits est supérieur à 16 il y aura au minimum 3 tableaux.
7. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4, avec 2 sortants ou de poules uniques de 4 ou de 5.
8. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club quelques jours avant la date du tournoi et les modalités de paiement vous seront alors communiquées. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi (tournois@sorinieresbad.fr).
9. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
10. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le Juge Arbitre.
11. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au Juge Arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
12. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
13. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
14. Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au dessus du terrain est compté et une fois au service, faute en cours d'échange.
15. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants plumes utilisés en cas de désaccord seront les RSL Grade 3. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.
16. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
17. Les matchs seront auto-arbitrés sauf présence d'arbitres.
18. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (samedi 3 novembre) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
19. Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
20. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au Juge Arbitre avant son premier match.
21. Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge Arbitre.
22. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
23. Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée devront formuler une demande écrite à la table de marque.
24. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.



22^{ème} Tournoi Seniors des Sorinières

Samedi 10 novembre SIMPLES SH - SD R5 à P10

Dimanche 11 novembre DOUBLES DH - DD R4 à P11



Merci de privilégier plutôt l'inscription via le site badiste.fr

Sigle du club		Club	
---------------	--	------	--

Coordonnées du responsable (personne qui recevra par mail les convocations)

Nom-Prénom			
Mail		Tel	

Le tournoi est ouvert aux cadets, juniors, seniors et vétérans. A la date du 27 octobre, il faudra être classé R5 à P10 pour participer au simple (samedi 10 novembre) et R4 à P11 pour les doubles hommes et femmes (dimanche 11 novembre). L'inscription "en recherche" de partenaire n'est pas autorisée.

NOM - PRENOM	SEXE	N° LICENCE	SIMPLE Mettre une croix	NOM DU PARTENAIRE DE DOUBLE DH - DD (indiquer le sigle du club si différent)	TARIF 13 € ou 18 €

Feuille d'inscription à transmettre pour le **mardi 30 octobre 2018** à

Stéphane MALABEUF - 22 Bis Rue De La Bourie - 44860 PONT ST MARTIN

TOTAL :

Le paiement sera à effectuer après réception des convocations